Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 035-213500960-20260321-DEL26007-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Canton de Châteaugiron
---

DOMAGNÉ
CHAUMERÉ
MAIRIE

# *EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*

Date de convocation : 17/03/2026

Date d'affichage : 17/03/2026

Nombre de membres :
- en exercice : 19
- quorum : 10
- présents : 19
- représentés : 0
- votants : 19

**L'an deux mille vingt-six, le 21 mars à 10h30,** le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Danielle MENARD

**Etaient présents (19) :** Jean-Marc MAILLARD, Magali BUDOR, Joël AKA, Aurélie BERTIER, Joseph BOUVIER, Delphine DESILLE, Eric BRUNCHER, Céline DESRUES, Jean-Yves ESNAULT, Céline ECHAROUX, Roland GAUTIER, Catherine LEGRAND, Michel JEULAND, Marion LOISEAU, Eric PIROT, Annie MARQUET, Henry SOUVESTRE, Danielle MENARD, Gilles THOMAS

**Étaient excusés (0) :**

Mme Céline DESRUES a été élue secrétaire de séance.

**DEL26007 – Election des adjoints**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19
Majorité absolue : 10
Ont obtenu :
- Liste Michel JEULAND : 19 (dix neuf) voix

**Le Conseil Municipal,**
**Après en avoir délibéré,**
**Par un vote à mains levées,**
**A l'unanimité des membres présents,**

- ACTE l'élection de la liste d'adjoints de Michel JEULAND.
  Ont donc été proclamés adjoints au maire : M Michel JEULAND premier adjoint, Mme Danielle MENARD seconde adjointe, M Roland GAUTIER troisième adjoint, Mme Marion LOISEAU quatrième adjointe et M Jean-Yves ESNAULT cinquième adjoint.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois, et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME

Le maire,
Jean Marc MAILLARD,

La secrétaire de séance,
Céline DESRUES,